Formons des instituteurs pour les sourds-muets.

Numéro d'inventaire : 1979.12359
Auteur(s) : Sicard, Roch-Ambroise
Type de document : correspondance
Période de création : 4e quart 18e siècle
Date de création : 1793
Description : Feuille manuscrite pliée en deux.
Mesures : hauteur : 221 mm ; largeur : 168 mm
Notes : L.a.s. au président du Comité Civil dans laquelle il se propose de former des instituteurs et institutrices pour l'enseignement des sourds-muets.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Éducation des mal-entendants
Filière : Enseignement technique et professionnel
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2

Sourds et muets

avril 1793
an 2

Citoyen Président

La convention nationale me faisant esperer qu'elle se propose de donner à l'institution des Sourd-Muets une plus grande étendue et comme je n'ai encore formé qu'un très petit nombre d'instituteurs et point d'institutrices, je crois devoir prévenir tous mes Concitoyens que je travaillerai avec le plus grand plaisir à former dans ce genre d'instruction empressée qui voudront s'y consacrer. En conséquence je ~~les~~ recevrai à dès le cours particulier, tous les Mardi, Jeudi, et Samedi de chaque Semaine depuis 10 heures jusqu'à une heure

Il m'a paru avantageux, Citoyen Président qu'un nouveau moyen d'exercer les talens et de perpetuer d'étendre un bienfait à qui la Republique devra des citoyens qui étoient condamnés par la nature à être étrangers à nos mœurs et à nos loix, fus proposé à tous pour n'en n'exclure aucun de tous les avantages qui peuvent en resulter en général pour tous les genres d'instruction et pour le perfectionnement de l'Esprit humain ce sera pour moi un grand bonheur